

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légimité
le : 12/04/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110412-52895-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du mardi 12 avril 2011

**DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DU DÉPARTEMENT**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3121-2 et L 3221-10-1,

Vu la délibération 2010-CG-1-2566.1 du Conseil général du 19 février 2010, donnant délégation au Président pour ester en justice au nom de la collectivité,

Vu la délibération 2011-CG-9-3055.1 du Conseil général du 31 mars 2011 relative à l'élection du Président du Conseil général,

Vu la délibération 2011-CG-9-3065.1 du Conseil général du 31 mars 2011 portant délégation par le Conseil général d'une partie de ses attributions au Président du Conseil général,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne délégation au Président du Conseil général pour intenter au nom du Département les actions en justice, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :

- pour chaque niveau d'instance : première instance, appel et pourvoi en cassation.
- pour tout contentieux de l'ordre administratif et judiciaire.

Le Président rend compte à la plus proche séance du Conseil général de l'exercice de cette compétence.